

Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations

États financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025



**MAC KILLICAN
& ASSOCIATES**
CHARTERED PROFESSIONAL
ACCOUNTANTS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Les membres,
Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations,
PIKWAKANAGAN, Ontario.

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de l'Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, l'état de l'actif net, l'état des résultats d'exploitation et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement admises au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport intitulée « *Responsabilités du vérificateur à l'égard de la vérification des états financiers* ». Nous sommes indépendants de l'Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations, conformément aux règles de déontologie applicables à la vérification des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est chargée d'évaluer la capacité de l'Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations à poursuivre son activité, de présenter, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations ou de cesser ses activités, ou si elle n'a pas d'autre solution réaliste que d'agir ainsi.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser le processus d'établissement des rapports financiers de l'Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations.

620 Barnet Blvd. Barnet
Renfrew ON. K7V
0A8

T : 613.432.3664 | F : 613.432.8424

Courriel : info@mackillicans.com | Site Web : www.mackillicans.com

J.D. Healey, CPA, CA, LPA | R.K. Richards, CPA, CA, LPA | B.D. Thompson, CPA, CA, LPA | D.J. Thompson, CPA, CA, LPA

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de produire un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement admises au Canada permette toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement admises au Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons notre scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De plus, nous :

- Identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne.
- Obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association.
- Évaluons l'adéquation des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Concluons sur le caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants recueillis, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener l'association à cesser d'être en situation de continuité d'exploitation.
- Évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière permettant d'obtenir une image fidèle.
- Obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des activités commerciales au sein de l'association pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous restons seuls responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus pour l'audit et les constatations d'audit importantes, y compris toute déficience significative du contrôle interne que nous avons identifiée au cours de notre audit.

Mae Killian + Associés

RENFREW, Ontario.
3 juin 2025.

Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables agréés.

Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations

Bilan

Au 31 mars 2025

(avec les chiffres de 2024 pour comparaison)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<u>ACTIF</u>		
Actuel :		
Liquidités en banque	4 541 031 \$	1 454 112 \$
Comptes débiteurs	74 051	279 294
Charges payées d'avance	78 427	39 479
Investissements (Note 4)	<u>1 058 501</u>	<u>1 014 350</u>
	<u>5 752 010 \$</u>	<u>2 787 235 \$</u>
Immobilisations (Note 5)	<u>66 718 \$</u>	<u>14 699 \$</u>
	<u>5 818 728 \$</u>	<u>2 801 934 \$</u>
<u>PASSIF ET ACTIF NET</u>		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	236 744 \$	302 504 \$
Produits constatés d'avance (Note 6)	45 300	41 707
Contribution différée - Programme de formation continue (Note 6)	153 455	93 783
Contributions non dépensées (Note 7)	<u>4 093 007</u>	<u>1 383 406</u>
	<u>4 528 506 \$</u>	<u>1 821 400 \$</u>
Actif net	<u>1 290 222 \$</u>	<u>980 534 \$</u>
	<u>5 818 728 \$</u>	<u>2 801 934 \$</u>

(Voir les notes
complémentaires)

Association des professionnels de l'habitation des

Premières Nations

État de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars

2025

(avec les chiffres de 2024 pour
comparaison)

	<u>Solde au</u> <u>31 mars</u> <u>2 0 2 4</u>	Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice terminé le <u>31 mars 2025</u>	<u>Solde au</u> <u>31 mars 2025</u>
Actifs nets :			
Non affecté	880 084 \$	309 688 \$	1 189 772\$
Affectés en interne (Note 8)	<u>100 450</u>	<u> </u>	<u>100 450</u>
	<u>980 534 \$</u>	<u>309 688 \$</u>	<u>1 290 222\$</u>

(Voir notes complémentaires)

Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations

État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 mars
2025

(avec les chiffres de 2024 pour
comparaison)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Revenus :		
Contributions	3 134 593 \$	2 088 916 \$
Conférence - inscriptions et parrainages	302 630	229 995
Services éducatifs	313 151	307 602
Adhésion	59 643	30 478
Autres revenus	<u>49 914</u>	<u>20 869</u>
	<u>3 859 931 \$</u>	<u>2 677 860 \$</u>
Dépenses :		
Amortissement	11 986 \$	1 893 \$
Frais de réunion du conseil d'administration et des comités	406 555	173 076
Frais de conférence	279 202	229 874
Honoraires de conseil - gestion		60 348
Honoraires de conseil - autres	303 789	350 526
Assurance	3 810	3 156
Intérêts et frais bancaires	10 265	6 998
Marketing et promotion	98 267	50 865
Frais de bureau et fournitures	162 277	95 068
Perfectionnement professionnel	96 769	32 567
Honoraires professionnels	146 636	26 734
Bourses d'études (Note 8)	6 643	
Salaires et avantages sociaux	1 654 449	674 036
Coûts du site web	4 711	9 698
Ateliers, webinaires et cours (Note 9)	<u>364 884</u>	<u>558 741</u>
	<u>3 550 243 \$</u>	<u>2 273 580 \$</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	<u>309 688 \$</u>	<u>404 280 \$</u>

(Voir notes complémentaires)

Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars

2025

(avec les chiffres de 2024 pour
comparaison)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :		
Excédent (insuffisance) des recettes sur les dépenses pour l'année	309 688 \$	404 280 \$
Ajouter (déduire) les éléments qui n'impliquent pas de décaissement :		
- amortissement	11 986	1 893
- intérêts courus sur les placements	<u>(10 329)</u>	<u> </u>
	<u>311 345 \$</u>	<u>406 173 \$</u>
Variation nette des soldes de fonds de roulement hors trésorerie liés aux opérations :		
- diminution (augmentation) des comptes débiteurs - clients	205 243 \$	(192 125) \$
- diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(38 948)	(22 870)
- augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(65 760)	66 777
- augmentation (diminution) des produits constatés d'avance	3 593	13 198
- augmentation (diminution) des apports différés - Programme de mise à niveau des compétences	59 672	55 233
- augmentation (diminution) des contributions non dépensées	<u>2 709 602</u>	<u>816 128</u>
	<u>2 873 402 \$</u>	<u>736 341 \$</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	<u>3 184 747 \$</u>	<u>1 142 514 \$</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles :		
- mobilier et agencements	(3 608) \$	(2 828) \$
- ordinateurs	(60 397)	(7 507)
Produit de la vente d'investissements	1 014 350	
Achat d'investissements	<u>(1 048 173)</u>	<u>(1 014 350)</u>
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'investissement	<u>(97 828) \$</u>	<u>(1 024 685) \$</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	3 086 919 \$	117 829 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>1 454 112</u>	<u>1 336 283</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	<u>4 541 031 \$</u>	<u>1 454 112 \$</u>

(Voir notes complémentaires)

Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations

Notes sur les états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations est un organisme à but non lucratif constitué sans capital-actions en vertu de la Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif. L'association est également un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et est exonérée de l'impôt sur le revenu pour ses activités sans but lucratif.

Conformément aux statuts de l'association (« statuts »), l'objectif de l'association est d'accroître la capacité de logement des Premières Nations au Canada en fournissant un leadership pour soutenir les professionnels de l'habitation avec des services tels que l'élaboration, la promotion et la fourniture de normes de qualité, les pratiques, la recherche, la certification, les services de formation et le réseautage. Les statuts prévoient également que tout bien restant lors de la liquidation de l'association, après l'acquittement de ses dettes, doit être distribué à un ou plusieurs organismes à but non lucratif liés à l'habitation des Premières Nations et ayant des objectifs similaires à ceux de l'association. Dans le cas d'une dissolution résultant d'une fusion avec une autre organisation à but non lucratif, les biens restants sont transférés au nouvel organisme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement acceptés au Canada, en utilisant les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

a) Base comptable :

Les recettes et les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les dépenses sont comptabilisées lorsqu'elles sont encourues et mesurables du fait de la réception de biens ou de services et de la création d'une obligation légale de paiement.

b) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés des recettes et des dépenses au cours de la période de référence. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction si des informations supplémentaires sont disponibles à l'avenir. Les estimations importantes comprennent la provision pour créances douteuses et l'amortissement.

c) Reconnaissance des revenus :

L'association applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions, qui comprennent les cotisations, les inscriptions aux conférences, les parrainages et les adhésions.

L'association est principalement financée par Services aux autochtones Canada (SAC) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) conformément aux accords de subvention. Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en tant que revenus dans la période à laquelle elles se rapportent. Les subventions approuvées, mais non reçues à la fin de l'exercice comptable sont comptabilisées en charges à payer. Lorsqu'une partie d'une subvention se rapporte à un exercice futur, elle est différée et comptabilisée au cours de cet exercice.

Les revenus générés par les services éducatifs et les autres revenus sont comptabilisés lorsque les services ont été fournis et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(d) Immobilisations incorporelles :

Les actifs incorporels de l'association sont constitués des coûts du site Web qui sont imputés aux opérations en tant que dépenses au cours de l'exercice financier de l'acquisition.

Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations

Notes sur les états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

2. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES (suite)

(e) Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des dépôts bancaires, ainsi que des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition ou qui sont encaissables sur demande.

(f) Instruments financiers :

Les instruments financiers comprennent les liquidités en banque, les créances, les investissements, les dettes et les charges à payer. La valeur comptable indiquée dans l'état de la situation financière est proche de leur juste valeur, en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

(g) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'amortissement des immobilisations est basé sur leur durée de vie utile en utilisant la méthode de l'amortissement dégressif et les taux suivants :

Mobilier et agencements	10 %
Ordinateurs	30 %

(h) Services bénévoles :

Une part importante du travail de l'association dépend des contributions des bénévoles. Ces services ne sont normalement pas achetés et, en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, ils ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

(i) Investissements :

Les investissements sont comptabilisés au coût d'acquisition majoré des intérêts courus. Si la valeur de marché des investissements devient inférieure au coût et que la baisse de valeur est considérée comme durable, les investissements sont ramenés à leur valeur de marché.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations :

L'organisation est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers, sans être exposée à des concentrations de risques. L'analyse suivante fournit une mesure de l'exposition au risque de l'association à la date de l'état de la situation financière, le 31 mars 2025.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. Le principal risque de crédit de l'association est lié à ses créances. L'association accorde des crédits à ses clients dans le cadre normal de ses activités.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer les obligations liées aux passifs financiers. L'association est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne ses comptes créditeurs et ses charges à payer.

Risque de marché :

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix courant. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'association est principalement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument

Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations

Notes sur les états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'association est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux fixe. Les instruments fixes soumettent l'association à un risque de juste valeur.

4. PLACEMENTS

Les placements consistent en un CPG portant intérêt à 3,67 % et arrivant à échéance en décembre 2025. Au 31 mars 2025, le capital du CPG s'élevait à 1 048 173 \$, plus les intérêts courus de 10 328 \$.

5. ACTIFS EN CAPITAL

	<u>Coût</u>	<u>Accumulé Amortissement</u>	<u>Valeur Comptable nette 2025</u>	<u>Valeur comptable nette 2024</u>
Mobilier et agencements	13 023 \$	2 109 \$	10 914 \$	8 318 \$
Ordinateurs	<u>67 904</u>	<u>12 100</u>	<u>55 804</u>	<u>6 381</u>
Total des dépenses	<u>80 927 \$</u>	<u>14 209 \$</u>	<u>66 718 \$</u>	<u>14 699 \$</u>

6. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance représentent les montants reçus au titre des cotisations des membres et des inscriptions aux cours qui se rapportent à des périodes futures. La ventilation des produits reportés à la fin de l'exercice est la suivante :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Cotisations	15 450 \$	24 079 \$
Inscriptions aux cours	<u>29 850</u>	<u>17 628</u>
Solde à la fin de l'année	<u>45 300 \$</u>	<u>41 707 \$</u>

L'évolution des produits constatés d'avance pour l'exercice est la suivante :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde au début de l'exercice	41 707 \$	28 509 \$
Montants reçus au cours de l'exercice	45 300	24 080
Produits comptabilisés représentant les charges de l'exercice	<u>(41 707)</u>	<u>(10 882)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>45 300 \$</u>	<u>41 707 \$</u>

Contribution différée - Programme de perfectionnement professionnel :

Au cours de l'exercice, l'association a reçu des contributions affectées au soutien de son programme de perfectionnement professionnel, qui vise à soutenir les activités éducatives pour les membres des Premières Nations, principalement des femmes, à travers le Canada, qui sont en transition vers une carrière dans l'habitation autochtone. La continuité du financement reçu est la suivante :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde au début de l'année	93 783 \$	38 550 \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	70 000	70 000
Produits comptabilisés au cours de l'exercice	<u>(10 328)</u>	<u>(14 767)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>153 455 \$</u>	<u>93 783 \$</u>

7. CONTRIBUTIONS NON DÉPENSÉES

L'association a conclu divers accords de contribution et prolongations connexes pour le financement de ses

Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations

Notes sur les états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

activités de fonctionnement et de programme. Les contributions non dépensées représentent le solde du financement qui n'a pas été dépensé ou gagné au 31 mars 2025. La continuité du financement reçu est la suivante :

7. CONTRIBUTIONS NON DÉPENSÉES (suite)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde au début de l'année	1 383 406 \$	567 278 \$
Avances reçues au cours de l'exercice	6 223 288	2 182 681
Produits comptabilisés représentant les charges de l'exercice	<u>(3 513 687)</u>	<u>(1 366 553)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>4 093 007 \$</u>	<u>1 383 406 \$</u>

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Services aux autochtones Canada (SAC)	2 545 708 \$	791 604 \$
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	1 012 719	522 500
Conférence 2025	139 700	49 380
Conseil de développement des ressources du Sud-Est Corporation	<u>394 880</u>	<u>19 922</u>
Solde en fin d'exercice	<u>4 093 007 \$</u>	<u>1 383 406 \$</u>

L'association reçoit des fonds de Services aux autochtones Canada (SAC) et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en fonction de besoins et de budgets spécifiques et affecte certaines dépenses aux divers produits livrables. SAC et la SCHL ont le droit d'examiner les documents comptables pour s'assurer que les conditions de l'accord sont respectées. À l'heure actuelle, il n'est pas possible d'estimer les besoins éventuels de remboursement de SAC ou de la SCHL. La direction de l'association estime que la répartition des dépenses est juste et précise compte tenu des circonstances. Si une somme doit être remboursée, elle sera traitée comme une dépense dans l'année du remboursement.

8. RÉSERVES AFFECTÉES EN INTERNE

Au cours de l'exercice 2021, le conseil d'administration a approuvé l'établissement de diverses réserves affectées à l'interne dans le but d'offrir des bourses d'études pour soutenir le perfectionnement des employés des Premières Nations qui travaillent dans le domaine de l'habitation ou qui aspirent à obtenir un poste au sein du secteur de l'habitation des Premières Nations. Ces bourses comprennent l'adhésion des candidats à l'APHPN, le soutien aux frais et au processus d'évaluation et de reconnaissance des acquis (PERA), l'inscription à la conférence annuelle, les frais d'inscription aux cours et les frais d'exemption. Ces réserves affectées à l'interne ont été constituées par un transfert approuvé d'actifs nets non affectés de 108 045 \$ au cours de l'exercice 2021. Au cours de l'année, Néant (2024 – 1 175 \$) en bourses d'études ont été émises à partir de ces fonds restreints. Les soldes au 31 mars 2025 sont les suivants :

	<u>Solde au début de l'année</u>	<u>Bourses d'études fournies</u>	<u>Solde à la fin de l'année</u>
Fonds de la conférence annuelle	24 607 \$	-	24 607 \$
Fonds des membres	11 125		11 125
Fonds des frais de scolarité et des exonérations	24 218		24 218
Fonds de soutien à la RA	<u>40 500</u>	<u> </u>	<u>40 500</u>
Total	<u>100 450 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>100 450 \$</u>

Association des professionnels de l'habitation des Premières Nations

Notes sur les états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

9. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours de l'exercice, l'association a retenu les services d'un administrateur de l'association et d'une société dont l'administrateur de l'association est propriétaire. Le coût de ces services, qui s'élève à 13 898 \$ (2024 - 184 594 \$), a été imputé aux ateliers, aux services éducatifs, aux webinaires et aux cours, comme indiqué dans l'état des résultats, et est comptabilisé à la valeur d'échange.

Au 31 mars 2025, le montant dû pour ces services s'élevait à Néant (2024 - 92 614 \$). Le solde dû à la fin de l'exercice est inclus dans les comptes créditeurs et les charges à payer. Les transactions sont effectuées dans le cours normal des affaires et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est considérée comme la valeur marchande approximative.

9. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'association reçoit la majorité de ses revenus par le biais d'accords de contribution avec SAC et la SCHL. La poursuite des activités de l'association dépend actuellement de ces accords de financement, de leurs prolongations ultérieures et du respect des conditions de l'accord.

10. ENGAGEMENTS

Baux - Locaux à usage de bureaux

L'association loue ses locaux en vertu d'un contrat de bail expirant le 31 décembre 2025. Les paiements sont dus mensuellement et le loyer annuel pour l'année en cours était de 26 218 \$. Les paiements minimaux dus au titre du bail sont les suivants :

2026	19 664 \$
------	-----------

Conférence annuelle

Au cours de l'exercice, l'association a conclu un accord pour des services de gestion de conférence liés à la conférence annuelle de 2025 pour 53 625 \$, à l'exclusion des taxes applicables, et liés à la conférence annuelle de 2026 pour 53 625 \$, à l'exclusion des taxes applicables.

Au cours de l'année, l'association a conclu un accord pour les installations de sa conférence annuelle de 2025. L'engagement total en vertu de l'accord est de 119 660 \$, avant les taxes applicables, les commissions et les frais de service variables. Cet engagement comprend des estimations de nourriture et de boissons qui sont nécessaires pour obtenir certaines locations de salles complémentaires. Si les recettes minimales prévues pour la restauration ne sont pas atteintes, les paiements de l'association augmenteront jusqu'à 31 060 \$, avant les taxes applicables et les pourboires. En outre, en cas de déficit dans la location des chambres, certains frais d'attrition supplémentaires peuvent également être appliqués pour couvrir une partie du déficit.

Autres activités

Dans le cadre de ses activités, l'association conclut régulièrement des accords à relativement court terme pour l'achat de diverses fournitures et services. Certains de ces accords se prolongent au-delà de la fin de l'exercice 2025. De l'avis de la direction, ces accords s'inscrivent dans le cours normal des activités de l'association, ne sont pas anormaux en termes de montant ou de nature et ne comportent pas de risque spéculatif élevé.